

Paris, le 25 mai 2022

## **Assemblée générale mixte du 25 mai 2022 : compte-rendu synthétique, paiement du dividende en actions et résultat des votes**

- **Compte-rendu synthétique**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Neoen S.A. (la « Société ») s'est tenue en présentiel le 25 mai 2022 sous la présidence de Monsieur Xavier Barbaro, Président-directeur général.

Les actionnaires avaient pu exprimer leurs votes par voie électronique via la plateforme de vote sécurisée Votaccess ainsi que par correspondance ou en donnant pouvoir au Président par voie postale. Il était également possible de voter en séance pour les actionnaires présents.

Les 26 résolutions soumises au vote des actionnaires ont toutes été adoptées.

Les actionnaires ont notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021 ainsi que le versement pour la première fois d'un dividende. Ils ont ratifié le transfert du siège social dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Ils ont également adopté les résolutions portant sur le renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Xavier Barbaro et de la société Sixto.

La résolution relative au programme de rachat d'actions a elle aussi été adoptée. Il est rappelé que l'ensemble des éléments relatifs au bilan et au descriptif du programme de rachat d'actions figurent aux pages 316 et 349 à 350 du document d'enregistrement universel 2021 disponible sur le site internet de Neoen dans la rubrique « Assemblées générales ».

Enfin, les actionnaires ont également approuvé l'ensemble des délégations et autorisations financières soumises à leur vote.

- **Paiement du dividende en actions**

Les actionnaires ont adopté la troisième résolution relative, notamment, au versement d'un dividende d'un montant brut de 0,10 euro par action et la quatrième résolution relative à l'option pour le paiement de la totalité du dividende en numéraire ou en actions.

Chaque actionnaire peut ainsi opter pour le paiement du dividende en actions, et ainsi recevoir, selon leur choix, soit 100% du dividende en numéraire, soit 100% du dividende en actions ordinaires nouvelles. La période d'exercice de l'option de paiement en actions sera ouverte du 3 juin 2022 au 17 juin 2022 inclus.

La date de détachement du dividende est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2022 et le dividende sera payé, en numéraire ou en actions, le 23 juin 2022.

### **Modalités du paiement du dividende**

Pour exercer cette option, les actionnaires pourront adresser leur demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. Les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option au plus tard le 17 juin 2022 inclus percevront leur dividende intégralement en numéraire.

Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende a été fixé à 33,99 euros. Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende, le cas échéant arrondi à deux décimales

après la virgule au centième supérieur, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

Si le montant du dividende net pour lequel l'actionnaire a exercé l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 314 428 actions représentant environ 0,294% du nombre total d'actions composant le capital social et des droits de vote y attachés sur la base du nombre total d'actions composant le capital social et des droits de vote au 20 mai 2022.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance courante et seront assimilées aux actions existantes.

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011675362) interviendra le 23 juin 2022, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Impala, actionnaire de référence de la Société, a annoncé son intention d'opter pour le paiement de son dividende en actions.

## **Avertissement**

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en vertu de l'article 1, paragraphes 4 (h) et 5 (g) du chapitre I du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Il ne constitue pas une offre de titres financiers soumise à l'approbation d'un prospectus. Ce communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.

L'option de recevoir le paiement du dividende au titre de l'exercice 2021 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de la Société, à l'exception de ceux des actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société et les risques afférents au Groupe, se référer notamment au Chapitre 3 "Facteurs et gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2021 de la Société (disponible sur le site internet [www.neoen.com](http://www.neoen.com)).

## • Résultat des votes

Nombre d'actions et de droits de vote et quorum :

	AGO	AGE
Nombre total d'actions	107 106 350	107 106 350
Nombre total de droits de vote	106 874 356	106 874 356
Nombre d'actionnaires ayant voté en séance, par correspondance ou ayant donné pouvoir	1 349	1 349
Nombre d'actions détenues par les actionnaires ayant voté en séance, par correspondance ou ayant donné pouvoir	89 346 238	89 346 238
Nombre de droits de vote des actionnaires ayant voté en séance, par correspondance ou ayant donné pouvoir	89 346 238	89 346 238
Quorum	83,599%	83,599%

Détail des votes résolution par résolution (les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité) :

Résolutions	Résultat	Voix exprimées <sup>1</sup>		Voix non exprimées <sup>2</sup>
		Votes « pour » Nombre de voix %	Votes « contre » Nombre de voix %	Absentions Nombre de voix
<b>De la compétence de l'assemblée générale ordinaire</b>				
<b>Première résolution</b> <i>Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021 et approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement</i>	Adoptée	89 302 693 99,990%	8 529 0,010%	35 016
<b>Deuxième résolution</b> <i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021</i>	Adoptée	89 302 693 99,990%	8 529 0,010%	35 016
<b>Troisième résolution</b> <i>Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende</i>	Adoptée	89 331 944 99,996%	3 283 0,004%	11 011
<b>Quatrième résolution</b> <i>Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions</i>	Adoptée	89 258 372 99,914%	76 917 0,086%	10 949

<sup>1</sup> Chaque action donne droit à une voix.

<sup>2</sup> Aucun vote blanc ou nul n'a été émis

Résolutions	Résultat	Voix exprimées <sup>1</sup>		Voix non exprimées <sup>2</sup>
		Votes « pour » Nombre de voix %	Votes « contre » Nombre de voix %	Absentions Nombre de voix
<b>Cinquième résolution</b>				
<i>Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (say on pay ex post global)</i>				
	Adoptée	86 526 089 97,472%	2 244 028 2,528%	576 121
<b>Sixième résolution</b>				
<i>Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Xavier Barbaro, Président-directeur général</i>				
	Adoptée	73 286 388 82,613%	15 424 483 17,387%	635 367
<b>Septième résolution</b>				
<i>Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Romain Desrousseaux, directeur général délégué</i>				
	Adoptée	72 286 127 82,561%	15 479 744 17,439%	580 367
<b>Huitième résolution</b>				
<i>Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration</i>				
	Adoptée	89 318 791 99,983%	15 534 0,017%	11 913
<b>Neuvième résolution</b>				
<i>Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-directeur général</i>				
	Adoptée	73 993 972 82,840%	15 327 641 17,160%	24 625
<b>Dixième résolution</b>				
<i>Approbation de la politique de rémunération applicable au directeur général délégué</i>				
	Adoptée	73 993 892 82,840%	15 327 701 17,160%	24 645
<b>Onzième résolution</b>				
<i>Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Barbaro</i>				
	Adoptée	85 771 133 96,011%	3 563 615 3,989%	11 490
<b>Douzième résolution</b>				
<i>Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Sixto</i>				
	Adoptée	79 481 579 88,971%	9 853 090 11,029%	11 569

Résolutions	Résultat	Voix exprimées <sup>1</sup>		Voix non exprimées <sup>2</sup>
		Votes « pour » Nombre de voix %	Votes « contre » Nombre de voix %	Absentions Nombre de voix
<b>Treizième résolution</b>				
<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce</i>	Adoptée	89 164 094 99,809%	170 602 0,191%	11 542
<b>Quatorzième résolution</b>				
<i>Ratification du transfert de siège social du 6 rue Menars 75002 Paris au 22 rue Bayard 75008 Paris</i>	Adoptée	89 330 798 99,996%	3 868 0,004%	11 572
<b>De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire</b>				
<b>Quinzième résolution</b>				
<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues</i>	Adoptée	89 296 874 99,964%	31 939 0,036%	17 425
<b>Seizième résolution</b>				
<i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	Adoptée	75 385 794 84,393%	13 941 409 15,607%	19 035
<b>Dix-septième résolution</b>				
<i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange</i>	Adoptée	66 440 226 74,379%	22 886 929 25,621%	19 083

Résolutions	Résultat	Voix exprimées <sup>1</sup>		Voix non exprimées <sup>2</sup>
		Votes « pour » Nombre de voix %	Votes « contre » Nombre de voix %	Absentions Nombre de voix
<b>Dix-huitième résolution</b> <i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</i>	Adoptée	70 830 674 79,294%	18 496 529 20,706%	19 035
<b>Dix-neuvième résolution</b> <i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux collaborateurs du groupe à l'étranger</i>	Adoptée	88 883 302 99,495%	451 579 0,505%	11 357
<b>Vingtième résolution</b> <i>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription</i>	Adoptée	70 835 941 79,299%	18 491 290 20,701%	19 007
<b>Vingt-et-unième résolution</b> <i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	Adoptée	74 670 829 83,592%	14 656 506 16,408%	18 903

Résolutions	Résultat	Voix exprimées <sup>1</sup>		Voix non exprimées <sup>2</sup>
		Votes « pour » Nombre de voix %	Votes « contre » Nombre de voix %	Absentions Nombre de voix
<b>Vingt-deuxième résolution</b> <i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes</i>	Adoptée	88 473 705 99,051%	847 709 0,949%	24 824
<b>Vingt-troisième résolution</b> <i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail</i>	Adoptée	88 883 993 99,502%	445 018 0,498%	17 227
<b>Vingt-quatrième résolution</b> <i>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés ou de certains d'entre eux</i>	Adoptée	74 306 852 83,226%	14 976 152 16,774%	63 234
<b>Vingt-cinquième résolution</b> <i>Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 17ème à 19ème, 21ème et 23ème à 24ème résolutions de la présente assemblée ainsi qu'à la 16ème résolution de l'Assemblée générale du 25 mai 2021</i>	Adoptée	87 934 948 98,448%	1 386 216 1,552%	25 074
<b>De la compétence de l'assemblée générale ordinaire</b>				
<b>Vingt-sixième résolution</b> <i>Pouvoirs pour formalités</i>	Adoptée	89 331 995 99,997%	3 003 0,003%	11 240

## À propos de Neoen

Neoen est un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Neoen dispose de plus de 5,4 GW de capacités solaires, éoliennes et de stockage en opération ou en construction en Australie, en France, en Finlande, au Mexique, au Salvador, en Argentine, en Irlande, au Portugal, en Jamaïque, au Mozambique et en Zambie. Neoen est également implantée en Croatie, en Équateur, aux États-Unis, en Italie et en Suède. Neoen a notamment développé et opère le parc solaire le plus puissant de France à Cestas (300 MWc) ainsi que deux des plus puissantes centrales de stockage à grande échelle au monde : Hornsdale Power Reserve (150 MW / 193,5 MWh) et Victorian Big Battery (300 MW / 450 MWh) en Australie. Société en forte croissance, Neoen vise une capacité en opération ou en construction d'au moins 10 GW fin 2025. Neoen (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris.